

A la fac de Nice, un prof déplace des partiels pour cause de ramadan !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 18 avril 2021



*En France, les musulmans ont des droits supérieurs à ceux des Français "ordinaires". C'est ce que certains demandaient il y a déjà plus de 30 ans, le droit à la différence, en somme **la différence des droits...** :*

*À l'[@Univ_CotedAzur](#) certains partiels sont décalés par «
accommodement avec la rupture du jeûne du [#Ramadan](#) ». [@VidalFrederique](#) jusqu'à quand devons nous tolérer cela ?*

*Pourquoi les étudiants doivent ils subir les règles religieuses d'une communauté ? [#islamogauchisme](#)
pic.twitter.com/Ji7dDufpCW*

– UNI 06 (@uni_nice) [April 15, 2021](#)

Andrea Orabona, responsable local de l'UNI Nice explique avoir été approché par des étudiants en troisième année de sciences humaines et sociales. «*Ils nous ont demandé si ce mail nous*

choquait.» Si selon lui «l'enseignant a réellement pensé bien faire», reporter un examen pour un «motif religieux n'a pas sa place à l'université».

«Le professeur n'a pas fait cela de son plein gré»

L'étudiant poursuit: «Ce professeur a décidé de reporter l'horaire à la suite de demandes de certains étudiants. Il n'a pas fait cela de son plein gré. Il était dans une situation délicate mais on ne peut pas laisser passer ce genre d'agissements connaissant l'état dans lequel se trouve aujourd'hui l'enseignement supérieur français.»

L'université Côte d'Azur, elle, confirme la véracité du contenu de ce mail ainsi que le jour et l'heure à laquelle aurait dû se tenir l'évaluation. Jeanick Brisswalter, son président, réagit: «C'est une faute professionnelle donc on va déclencher une sanction à l'encontre du professeur.» Il poursuit: «On ne programme pas un examen à 22h30. Ce n'est pas parce qu'on a des examens en distanciel qu'ils doivent avoir lieu à n'importe quelle heure. On a des heures de cours classiques qui sont entre 8 heures et 19 heures et les examens se passent en ces heures de cours». Le président de l'établissement ajoute: «Il y a donc deux fautes: programmer un examen à des heures qui sont inconcevables par rapport à la vie étudiante et une reprogrammation qui n'a pas tenu compte des contraintes pédagogiques.»

«Il ne voulait pas avoir des commentaires du genre ‘‘ce prof n'aime pas les musulmans’’»

Andrea Orabona, lui, considère que le professeur «ne voulait pas avoir des commentaires du genre ‘‘ce professeur est

raciste''', ''ce professeur n'aime pas les musulmans, il ne respecte pas l'islam''.» À cela, Jeanick Brisswalter répond: *«Cette question ne doit pas se poser. Les seules raisons qui doivent nous pousser à faire quoi que ce soit sont celles qui nous permettent de faire en sorte que nos jeunes soient bien évalués dans des conditions éthiques et qui correspondent aux exigences pédagogiques d'excellence de nos diplômes.»*

Dans un communiqué de presse, l'établissement fait état *«d'une initiative individuelle ayant abouti à réorganiser un examen à un horaire inadéquat pour des raisons que nous ne pouvons pas cautionner»* et annonce que l'examen *«est annulé et sera reprogrammé prochainement»*. Il conclut ainsi: *«Nous sommes en tant qu'université fondamentalement attachés aux valeurs républicaines et laïques et les seuls critères d'organisation des examens sont et ne seront toujours que des critères pédagogiques.»*

De son côté, Jacques Smith, délégué national de l'UNI, affirme que le syndicat étudiant n'a absolument pas voulu dénoncer le professeur, mais bien une situation qui dure depuis trop longtemps selon lui. *«Cela fait des années que l'UNI affirme qu'il existe une lâcheté de certains acteurs de l'enseignement supérieur face à l'islamo-gauchisme. L'UNI demande au ministère de passer aux actes et de prendre les mesures nécessaires pour que ces dérives ne se reproduisent plus.»*

«Je demande des explications à la ministre Frédérique Vidal»

Le Tweet de l'UNI Nice a suscité des réactions. Notamment chez Eric Ciotti, député et conseiller départemental des Alpes-Maritimes (LR). *«Si cette information est vraie, elle est extrêmement choquante et contraire à tous nos principes républicains. Je demande des explications à la ministre Frédérique Vidal et si cela est confirmé, d'intervenir pour combattre de telles dérives»*, a-t-il écrit ce jeudi 15 avril

dans la soirée.

Université de Nice, un prof déplace des partiels pour cause de ramadan !

Pas un ordre venant du sommet, il a eu le tort de céder aux pressions, sanctionné !

.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/04/17/ramadan-les-musulmans-dispenses-du-couvre-feu/>

Couvre-feu et ramadan : la préfecture du Tarn a-t-elle accordé une tolérance pour les musulmans ?

Couvre-feu et ramadan : une tolérance accordée pour les musulmans dans certains départements

Et Darmanin à la manoeuvre...

A force de livrer nos professeurs à la vindicte hargneuse de musulmans susceptibles sur leur religion qui doit s'imposer à tous...

Que l'on ne nous dise pas que c'est dû à des extrémistes, c'est trop facile de dénier l'effet de meute organisé par ce totalitarisme à prétention religieuse...

Vous avez vu les cathos demander des dérogations concernant les examens ou pour un autre objet ? En plus, eux, seraient cloués au pilori !

«Selon Andrea Orabona, responsable local de l'UNI Nice, le professeur a « pensé bien faire » et avait surtout peur de recevoir « des commentaires du genre : ce professeur est raciste ».

Pas plus lâche que nos politiques qui l'ont mis dans cette situation, doit-il être plus sanctionné que le pouvoir, que les préfets ?

.

Bientôt une France ressemblant comme une soeur au Maroc ?

Maroc, le pays de l'islam du juste milieu : une société de contrôle généralisé...

Ce qui ne fait qu'enfoncer le clou, et le Maroc n'est pas le pire... puisque du "juste milieu" !

Dès le début du ramadan, ça n'a pas tardé !

Al Hoceima : un jeune homme rompt son jeûne en public

Rédigé par Myriam Ketfi le Vendredi 16 Avril 2021

Un jeune homme a été arrêté, Jeudi 15 avril, après avoir interrompu son jeûne publiquement.

Les autorités de la ville d'Al Hoceima ont interpellé, jeudi, un jeune homme, à la suite de la rupture publique de son jeûne. L'individu aurait été arrêté près de la plage de Rmod, lorsqu'il a rompu son jeûne et fumait. Il a immédiatement été placé en garde-a-vue en attendant d'être envoyé devant le procureur du roi.

Pour rappel, l'article 222 du Code pénal marocain stipule que la rupture du jeûne en public pendant le mois de Ramadan est un délit passible d'emprisonnement. « Celui qui, notoirement connu pour son appartenance à la religion musulmane, rompt ostensiblement le jeûne dans un lieu public pendant le temps du ramadan, sans motif admis par cette religion, est puni de l'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 12 à 120 dirhams » indique l'article.

Depuis plus d'une dizaine d'années, le MALI (Mouvement Alternatif pour les Libertés Individuelles) tente de desserrer l'étau !